

Québec, le 6 octobre 2010

Madame Anick Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt de l'extrait de la pétition déposée par la députée de Hochelage-Maisonneuve, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marion Lecours
Directrice de cabinet

Québec, le 6 octobre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale, le 9 juin dernier par la députée de Hochelaga-Maisonneuve, relativement à l'accès à un logement à loyer modique pour toute personne vivant sous le seuil de la pauvreté.

Les signataires demandent aux différentes instances gouvernementales que toute personne vivant sous le seuil de la pauvreté, selon Statistique Canada, ait un logement dont le coût n'excède pas 25 % de ses revenus.

~~En matière d'habitation, le gouvernement a considérablement accru les budgets liés à plusieurs programmes venant en aide aux ménages à faible revenu et aux clientèles démunies afin de leur permettre d'accéder ou de conserver un logement adéquat.~~

Depuis 2003, plusieurs mesures ont été adoptées afin d'accélérer la réalisation de logements communautaires. Les investissements successifs annoncés, de l'ordre de 1,3 milliard de dollars, portent à 30 000 le nombre de logements à être réalisés (voir annexe).

...2

En 2007, le gouvernement lançait un des plus grands chantiers économiques de l'histoire du Québec soit le Plan québécois des infrastructures (PQI), *Des fondations pour réussir*. Ce chantier entraînera, après mises à jour et indexation, des investissements en logement social de l'ordre de 1,9 milliard de dollars sur six ans pour améliorer les conditions de vie des résidents.

Le gouvernement vient en aide annuellement à plus de 240 000 ménages, soit en moyenne un locataire sur six par ses différents programmes comme : *HLM public régulier, HLM public inuit, AccèsLogis Québec, Allocation-logement, Adaptation de domicile et Supplément au loyer.*

Soyez assuré que nous sommes sensibles aux revendications des partenaires qui souhaitent davantage d'investissements en logement social et communautaire et de mesures visant à lutter contre la pauvreté.

Par ailleurs, il me semble approprié d'inviter les signataires de la pétition à consulter le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. Ils seront à même de constater ce que le gouvernement prévoit réaliser au cours des cinq prochaines années.

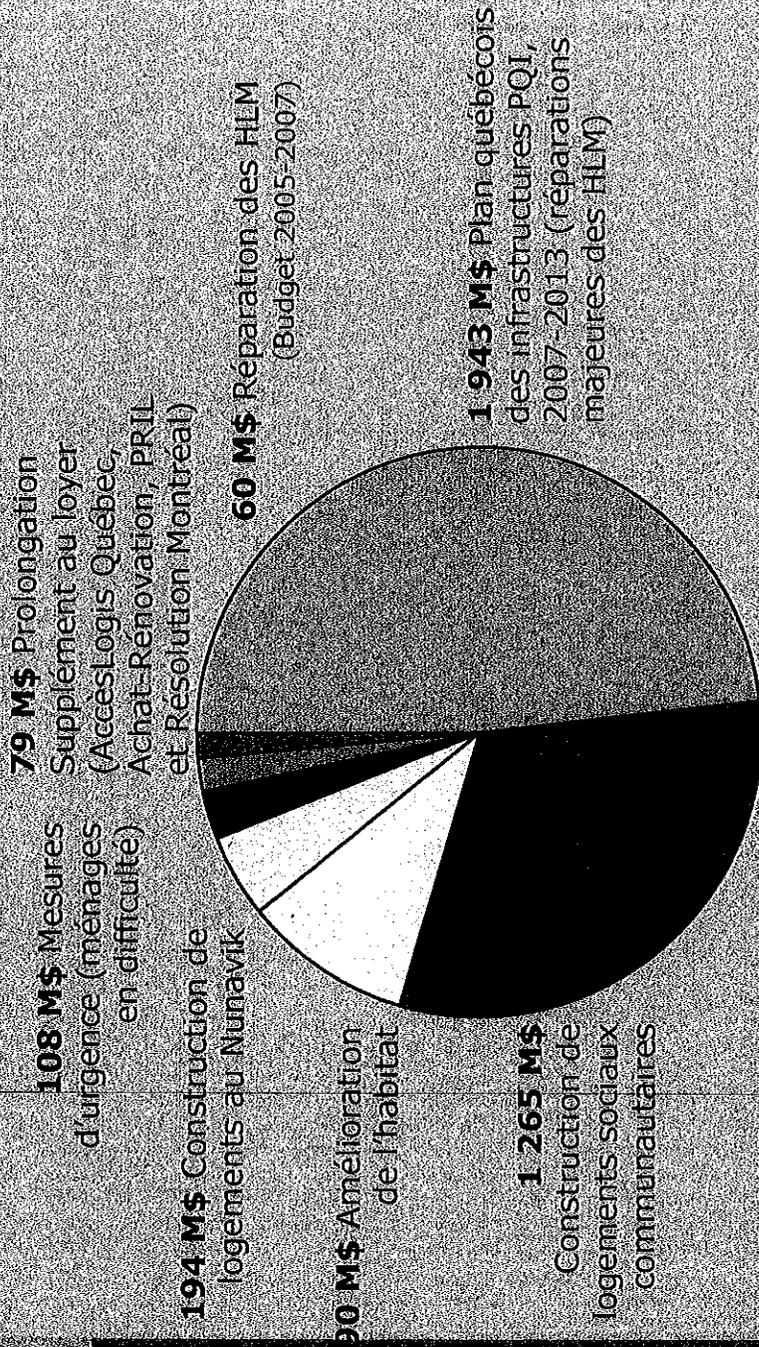
Toutes ces mesures ont le même objectif soit d'aider les personnes les plus démunies et faire reculer la pauvreté. D'ailleurs, les statistiques tendent à démontrer leur pertinence : la proportion de familles sous le seuil de faible revenu a diminué de 9 % au Québec entre 1997 et 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LAURENT LESSARD

Argent neuf investi en habitation depuis 2003



Total : 4 039 M\$*

* En sus de ces montants investis depuis avril 2003 et à titre d'exemple, le gouvernement a consacré à ses budgets réguliers pour la seule année 2009 un montant de 426 M\$.